Image not found or type unknown

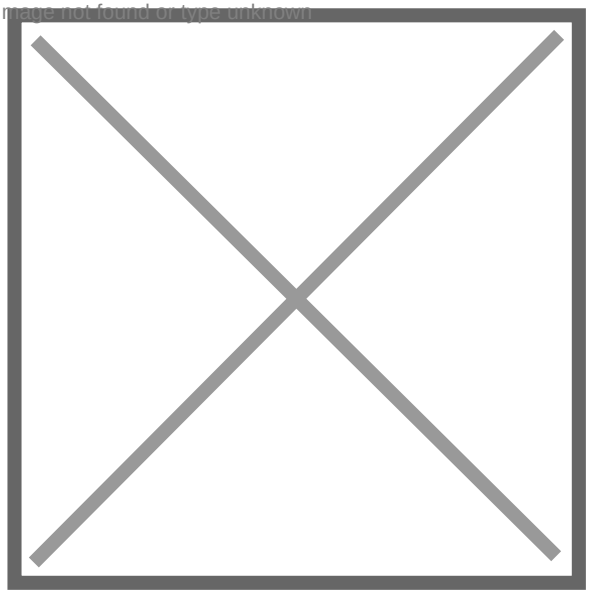

Droit de visite du pere et déménagement de la mere

Par **anita14100_old**, le **09/09/2007** à **22:46**

bonjour,
j'ai la garde de mes 2 enfants et nous vivons en normandie.Leur père a un droit de visite un samedi sur 2 et vit a paris.
Nous devons déménager pour des raisons professionnelles dans le var d'ici le mois d'octobre.
Je voulais savoir quels sont les recours que mon ex peut demander aupres du juge, s'il pourrait obtenir un droit de garde sachant qu'il n'a pas d'endroit où les coucher (il vit dans un foyer de jeunes travailleurs) et il est alcoolique.
Le dernier rapport d'enquete social dit qu'il est autoritaire avec ses enfants et qu'il n'a aucune affection envers ses enfants et qu'il se sent peu concerné par les problèmes que ses enfants peuvent avoir.
J'aimerai surtout savoir si le juge pourrai ordonner qu'il ai un droit de garde pendant les vacances ou un droit de visite plus élargit et aussi si les enfants ont leur mot a dire car ils ne veulent pas le voir
merci de répondre rapidement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés